

## COMPTE RENDU REUNION du Conseil Municipal du 11 janvier 2018

**Présents** : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BONNARD Paul, BABOLAT Coraline, DURAND Maël, JACQUEMIN Emilie, JANIN Éric, JOUX Alexandre et LASSEIGNE Paul.

**Absent excusé** : GIRAUD Sylvain

**Secrétaire** : Madame Emilie JACQUEMIN a été élue secrétaire de séance.

### 1 – Réfection de la toiture Mairie/Ecole : choix de l'entreprise.

Monsieur le maire, présente au Conseil Municipal les différents devis reçus pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Entreprise BIAU Guilhem à Morestel montant HT des travaux :                    | 18 992,72 € |
| - Entreprise MCC à Bouvesse montant HT des travaux :                             | 21 319,00 € |
| - SARL MENUT Jean-Louis à Serrières de Briord montant HT des travaux :           | 22 242,96 € |
| - Entreprise PAUGET Isabelle à St Germain les Paroisses montant HT des travaux : | 22 448,00 € |

**Le Conseil Municipal, après étude des devis et délibération à l'unanimité des présents CHOISIT** les entreprises BIAU Guilhem à Morestel montant HT des travaux de 18 992,72 €.

### 2 – CCPA – Demande de fonds de concours pour la réfection de la toiture du bâtiment Mairie/Ecole

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de la réfection de la toiture du bâtiment Mairie/Ecole et de la possibilité d'obtenir un fonds de concours de la Communauté de la Plaine de l'Ain.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré APPROUVE le projet de réfection de la toiture du bâtiment Mairie/Ecole, SOLLICITE de la CCPA le versement d'un fonds de concours d'un montant de 9 496 €, VALIDE le budget prévisionnel des travaux, ADOPTE le financement ci-après :

#### **DEPENSES Hors Taxe :**

- |   |             |
|---|-------------|
| - Entreprise BIAU Guilhem à Morestel montant HT des travaux : | 18 992,72 € |
|---|-------------|

<b>Montant TOTAL des travaux HT</b>	<b>18 992,72 €</b>
-------------------------------------	--------------------

#### **RECETTES :**

- |                            |            |
|----------------------------|------------|
| - CCPA – Fonds de concours | 9 496,00 € |
| - Autofinancement          | 9 496,72 € |

<b>Montant total des recettes :</b>	<b>18 992,72 €</b>
-------------------------------------	--------------------

### 3 – Convention avec ALEC : mesure de la qualité de l'air de la salle de classe

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal de la proposition de convention entre la commune et ALEC afin de mesurer la qualité de l'air dans la salle de classe.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur ladite convention.

Le Conseil après en avoir délibéré comme suit : 8 voix POUR AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et ALEC pour un montant de 250,00 €.

### 4 – Remboursement de la caution au départ du studio communal

Le conseil municipal reporte ce point au prochain conseil municipal.

### 5 – Attribution du studio communal situé au 26 montée de l'Eglise 01680 Lompnas

Monsieur le Maire fait part de la demande de location de M. Maël Durand concernant la location du studio communal situé au « 26 montée de l'église » 01680 Lompnas.

Le Conseil Municipal après délibération, Attribue le logement à **M. Maël Durand**, à compter du **1<sup>er</sup> février 2018**.